

« Appel des 20 »	Analyses du SNES
<p>Cette première série de 9 propositions concerne les différents aspects des missions, de l'organisation, du fonctionnement et des contenus enseignés au lycée. Toutes ces propositions sont liées entre elles. Leur liste n'est pas exhaustive. Notre groupe s'engage à continuer de travailler à d'autres propositions dans le cadre des chantiers que nous avons listés précédemment. Une réforme est vouée à l'échec si elle se cantonne à quelques mesures homéopathiques qui ne produisent pas l'effet de levier escompté.</p>	<p>Le SNES met la réussite de tous les jeunes dans leur diversité au centre de son projet en défendant la scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans.</p>
<p>1) L'organisation du lycée est modulaire : modules communs et modules d'exploration en seconde ; modules communs et modules de spécialisation progressive en cycle terminal</p>	<p>Il s'agit d'une reprise du projet initial du recteur Gaudemar, que le SNES a récuse...et qui n'avait pas été retenu par le ministre.</p> <p>C'est un premier point majeur de désaccord.</p> <p>Aucune étude ne permet d'affirmer la pertinence d'une telle organisation. On se retrouve devant un <i>a priori</i> fondé sur le « modèle » finlandais ou anglo-saxon. Au vu de la grande différence des résultats des pays où les systèmes éducatifs sont organisés sur un système modulaire, il paraît pour le moins hasardeux d'en tirer des conclusions pour le système éducatif français. Par ailleurs, rien n'est dit sur la durée des modules : semestriels ou annuels ? Est-ce dû au refus clairement exprimé par la profession et le SNES du « lycée tout modulaire du recteur Gaudemar » ?</p> <p>Les conséquences pédagogiques (conception des enseignements et des disciplines enseignées, cohérence des parcours, évaluation...), sociales (parcours d'initiés...), statutaires (risque d'annualisation des services, pérennité des postes soumis aux choix des élèves...) et en terme d'offre de formation (existence des « modules » au second semestre, mise en concurrence des établissements...) et d'orientation mériteraient pour le moins une étude préalable et un large débat !</p>
<p>2) Les voies générale et technologique sont fusionnées.</p>	<p>Second point majeur de désaccord.</p> <p>La voie technologique a montré son efficacité dans la démocratisation du second degré et dans l'accès à des formations du supérieur. Une fusion aboutirait de fait à la supprimer.</p> <p>Les inégalités sociales, que personne ne conteste, dans l'accès aux différentes séries et voies ne peuvent être traitées simplement en supprimant et en uniformisant, et cela même si on pouvait imaginer une nouvelle organisation miracle des enseignements !</p>

« Appel des 20 »	Analyses du SNES
<p>3) Les modalités de la certification terminale (baccalauréat) tiennent compte de cette nouvelle organisation : les modules sont capitalisés après validation en cours de formation. En plus de cette capitalisation, le baccalauréat fait l'objet d'un nombre réduit d'épreuves terminales et d'une épreuve intégrée représentative du parcours de l'élève.</p>	<p>Encore un point majeur de désaccord. On retrouve les projets récurrents dont rêvent tous les gouvernements depuis Allègre : réduction du nombre d'épreuves, évaluation « interne », abandon partiel du système de compensation entre épreuves au nom d'une évaluation « par compétences », définition locale d'une partie des contenus. On s'oriente vers la définition de diplômes maison qui ne mettraient pas les jeunes en situation d'égalité face à la poursuite d'études. A terme aussi le risque de remise en cause du bac comme 1^{er} grade de l'université est réel.</p>
<p>4) Les modules sont définis par des connaissances et des compétences à acquérir. Le mode d'évaluation est précisé à l'avance. Les modules peuvent être pluri-disciplinaires, inter-disciplinaires ou disciplinaires ; un ou plusieurs modules sont élaborés par les équipes.</p>	<p>L'interdisciplinarité dont le développement doit être assuré dans le second degré, ne peut servir d'alibi à l'imposition, partout, de l'organisation modulaire ou semestrielle des enseignements ou activités... Elle s'appuie sur un enseignement disciplinaire fort. Les formes de son organisation doivent être débattues. La pluri-disciplinarité pose problème si elle est associée à la polyvalence des enseignants</p>
<p>5) Un temps d'accompagnement doit être prévu de façon spécifique dans les emplois du temps, encadré par des professeurs référents, avec deux objectifs distincts à moduler tout au long de l'année scolaire : un travail d'élaboration du parcours personnel et le suivi des apprentissages réalisés, dans le cadre de petits groupes d'élèves.</p>	<p>Si le SNES est porteur d'une prise en compte de la demande d'un meilleur encadrement, suivi et accompagnement des lycéens, il ne peut entre dans une logique qui amalgame suivi des apprentissages (qui relève du travail dans la classe et donc des missions des enseignants dans le cadre de leur cours), et élaboration du parcours personnel (de quoi s'agit-il ?). Construire avec l'élève son parcours scolaire nécessite un travail avec l'équipe éducative : cela exige du temps pour la concertation, une formation des personnels et du temps d'enseignement en petits groupes.</p>
<p>6) L'accompagnement des élèves, le travail en équipe et la participation au pilotage de l'établissement font partie des missions des enseignants et sont intégrés dans leurs services.</p>	<p>Derrière cette proposition peut se cacher une transformation profonde des missions et des statuts : si le SNES revendique la prise en compte du travail en équipe dans les services des personnels qui doivent pouvoir débattre de projets et des pratiques en dehors de toute pression hiérarchique pour construire ensemble des solutions respectant le cadre national (en leur donnant par ailleurs les moyens matériels de l'assurer), il ne peut cautionner l'introduction du « pilotage des établissements » comme une mission des enseignants. L'accompagnement des élèves (dont il faudrait préciser la définition) n'est pas du seul ressort des enseignants mais bien de l'ensemble de l'équipe pluri-professionnelle. Que deviennent dans un tel projet les autres personnels, et en particulier les CPE, les COPsy ?</p>

« Appel des 20 »	Analyses du SNES
<p>7) L'accompagnement, le travail personnel, la vie associative, les relations entre pairs, entre jeunes et adultes, l'apprentissage démocratique sont des dimensions importantes pour la formation et l'insertion du futur citoyen. Leur donner du temps implique de limiter l'horaire de cours des élèves.</p>	<p>Que signifie « limiter l'horaire de cours » ? S'agit-il d'une limitation uniforme quel que soit le parcours du lycéen ? Et à quelle hauteur ? Les 27 heures hebdomadaires du projet du recteur Gaudemar ? Une telle proposition fait l'impasse sur les dimensions formatrices des disciplines dans les domaines de la formation citoyenne, de l'apprentissage du « vivre ensemble ». Elle semble fondée sur l'idée que le cours est forcément magistral... La classe est l'endroit où on apprend ensemble et pas seulement le lieu où on reçoit des savoirs. Ce qui importe c'est de varier les situations d'apprentissages par des TP, petits groupes et les activités pédagogiques.</p> <p>Diminuer les horaires uniformément nie la réalité des disciplines qui ne nécessitent pas toutes le même type ou la même quantité de travail personnel à l'extérieur du cours. Le risque d'accentuer les inégalités est important si dans le même temps on ne travaille pas sur les implicites du travail scolaire, l'autonomie des lycéens...et les « modules d'accompagnement » risquent fort d'être bien insuffisants tant dans leurs horaires que dans leur conception « hétéroclite ».</p> <p>Le SNES est porteur d'une réflexion sur le temps de l'élève plus globale et qui évite d'éclater les différentes composantes des apprentissages en « micro-compétences » indépendantes les unes des autres.</p>
<p>8) Les instances collectives doivent être redéfinies pour permettre la participation de tous, élèves et adultes.</p>	<p>Pas de désaccord avec cette proposition, si elle respecte la liberté pédagogique des enseignants.</p>
<p>9) L'autonomie des établissements va de pair avec leur mise en réseau sur un territoire donné dans une logique de complémentarité pour éviter toute concurrence.</p>	<p>Là encore on retrouve la vulgate de l'OCDE par exemple : l'autonomie des établissements est une fin en soi, solution à tous les maux. Comment imaginer dans un tel système que l'Etat ou même les collectivités territoriales auront (ou se donneront) les moyens pour que « la logique de complémentarité » évite « toute concurrence » ? Il ne faudrait pas, pour combattre la mise en concurrence des établissements, installer une concurrence entre territoires. La notion de réseau n'est-elle pas contradictoire avec la notion de carte scolaire que la plupart des organisations signataires défendent par ailleurs ?</p>